

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°22 (arrêté de promulgation du 25 novembre 1936)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 novembre 1936

Numéro JO
n° 480 du 30/11/1936

Date du numéro
30 novembre 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o » octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 4 novembre 1936 portant modification des dotations des rubriques de la loi d'emprunt du 20 janvier 1934 en ce qui concerne la Côte française des Somalis, inséré au Journal officiel de la République française du 7 novembre;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 4 novembre 1936 susvisée, portant modification des dotations des rubriques de la loi d'emprunt du 29 janvier 1934 en ce qui concerne la Côte française des Somalis. Art. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET,